

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 23 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUIN 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Béatrice BADETS - France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE

#### POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CHANGEMENT D'AFFECTATION COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE VOIRIE ET CESSION DE MATERIEL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX**

Suite au transfert de l'intégralité de la voirie ainsi que des services voirie et propreté à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à compter du 1er janvier 2016, il y a lieu :

1/ d'approuver l'affectation des biens mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et listés dans le tableau joint en annexe à l'article 2423.

Cette mise à disposition se fait par opération d'ordre non budgétaire.

2/ d'approuver la cession des véhicules et du petit matériel, tel que listés sur les tableaux joints, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la valeur nette comptable au 31 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax souhaitant en avoir la pleine propriété.

A cet effet, il est mis fin à la mise à disposition de ce matériel comme indiqué dans la délibération n°2 du 17 décembre 2015.

Les amortissements 2016 étant comptabilisés par la Ville de Dax, la cession de ces biens est réalisée pour la valeur nette comptable restant au 31 décembre 2016 comme indiqué dans les tableaux joints.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'affectation des biens mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, dans le cadre de la compétence voirie à l'article 2423, tel que figurant dans le tableau joint,

APPROUVE la cession, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, des véhicules et matériel pour la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 tel que listés dans les tableaux joints.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160623-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 24 Juin 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».